

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2026/2027

## Accueil de loisirs associé à l'école des Platanes

*Chers lecteur-ice-s, ce document est un document obligatoire pour tous les accueils collectifs de mineurs, il garantit la qualité de l'engagement éducatif de l'accueil de loisirs périscolaire et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis sur cette période : familles, dirigeants, animateurs, intervenants extérieurs.*

# SOMMAIRE


**Contexte ..... 3**
- Le territoire ..... 3
- Le PEDT ..... 3
- Cap'Animation ..... 4
- Les partenaires ..... 5
- Les autres partenariats ..... 6
- La situation géographique ..... 6
- La population ..... 6

**Les accueils de loisirs ..... 8**
- L'accueil de loisirs périscolaire méridien et du soir ..... 8
- La restauration scolaire ..... 9
- Le périscolaire méridien ..... 9

**Accueil et protection des enfants ..... 11**
- Le public accueilli ..... 11
- Accueil des enfants à besoins particuliers ..... 12
- Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) ..... 12
- Hygiène, santé et respect de l'intimité ..... 13
- Prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) ..... 14
- Gestion des comportements et sanctions éducatives ..... 15
- Modalités d'organisation des activités physiques et sportives ..... 16

**Moyens pédagogiques ..... 17**
- Humains ..... 17
- Matériels ..... 17
- Financiers ..... 17

**L'équipe pédagogique ..... 18**
- Organigramme de l'ALAE ..... 18
- Les rôles et missions ..... 19
- Recrutement et évaluation de l'équipe ..... 20

**Familles et partenaires ..... 22**
- Implication et participation des familles ..... 22
- Communication avec les familles ..... 22
- Partenaires ..... 23

**Orientations éducatives et objectifs ..... 24**
- Orientations éducatives du périscolaire Les Platanes ..... 24
- La place de l'enfant ..... 24
- Objectifs ..... 25

# CONTEXTE

## Le territoire

Perpignan est une commune du Sud de la France, préfecture du département des Pyrénées Orientales dans la région Occitanie anciennement appelée Languedoc Roussillon, située au centre de la plaine du Roussillon.

Perpignan s'étend du Nord au Sud sur près de 14 kilomètres et d'Est en Ouest sur près de 12 kilomètres. Sa superficie est de 68.1 km2 et compte aujourd'hui près de 121000 habitants. (Source Insee-2013)

Perpignan est une Communauté Urbaine qui regroupe 36 communes en périphérie urbaine sous le nom de Perpignan Méditerranée Métropole.

L'ensemble des actions de la communauté urbaine convergent vers un seul objectif : le développement durable du territoire.

## Le PEDT

Le PEDT de la ville de Perpignan regroupe l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (services publics d'Etat, collectivités locales, associations d'éducation populaire, structures culturelles et sportives, parents et enfants).

Il s'étend sur l'ensemble de la Ville en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et constitue un programme d'actions éducatives qui repose sur des valeurs fortes telles que la lutte contre les inégalités, l'accès à tous aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, …

La politique éducative de la ville de Perpignan et de l'ensemble de ses partenaires est contractualisée par le PEDT. Il engage les partenaires à construire une politique éducative concertée et à y affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Depuis 2010, le service Enfance de la mairie de Perpignan a mis en place un découpage territorial regroupant plusieurs quartiers.

La ville a confié une partie de la gestion pédagogique, humaine et financière aux associations d'éducation populaire.

Cap animation, est donc Co-gestionnaire des ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole) ainsi que des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergements) de la ville en partenariat avec la municipalité, c'est ce que l'on appelle la délégation des services publics.

Le Projet Educatif Local s'appuie sur cinq objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le met en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de parole, conseil d'enfant, élection, élaboration collective de projets...)

- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

# Cap'Animation

C'est la rencontre, d'acteurs locaux, engagés de longue date dans l'animation culturelle du territoire catalan (anim' passions) et de professionnels de l'animation socioculturelle à l'échelle de la méditerranée (l'I.F.A.C) qui constitue l'acte fondateur du projet

En appui sur des principes démocratiques et porteurs de ces valeurs d'humanisme et d'ouverture, à travers nos engagements et les axes de travail que nous dessinons pour ces prochaines années, nous nous assignons la responsabilité d'œuvrer à l'atteinte de nos finalités aux cotés et avec les collectivités, les habitants, tous les enfants et les jeunes du territoire catalan, notamment les plus fragiles.

L'association Cap'Animation est aussi née de notre volonté commune de participer au développement local et durable du territoire catalan, à travers des actions culturelles, éducatives, écologiques, sportives, inclusives et citoyennes

## Des valeurs portées ensemble

Au-delà de nos constats partagés et de nos principes, ce sont des valeurs résolument ancrées dans nos identités catalanes et professionnelles que nous souhaitons voir portées par Cap'Animation. Elles constituent la boussole qui oriente ce projet et pointe vers l'horizon que dessinent nos finalités communes, nos aspirations pour le monde et le territoire catalan de demain.

### L'ouverture au monde et à tous

Première de ces valeurs cardinales ; l'ouverture, au monde et à tous sans distinction, sans discrimination, sans restriction. La richesse et la diversité de notre monde comme de notre territoire catalan et de ses habitants constituent une fabuleuse opportunité de découverte. Au-delà de l'acceptation de ces différences, c'est à leur reconnaissance et à leur valorisation que nous souhaitons atteler nos efforts.

### L'altruisme

L'altruisme, le développement de relations sociales positives, constructives, coopératives, et solidaires, les nécessaires efforts de bientraitance, constituent le second socle de valeurs sur lequel nous édifions notre projet et notre volonté associative. Ces valeurs nous engagent vis-à-vis de nos publics, mais aussi du territoire dans lequel nous vivons ensemble.

### Liberté, égalité, fraternité

Nous faisons nôtres les valeurs de la République, au premier rang desquelles la liberté, l'égalité et la fraternité ; égalité devant le droit et le cadre de la démocratie, libertés collectives et individuelles dans le cadre que ce droit définit, et fraternité de tous comme horizon. De même nous faisons nôtres les exigences qu'imposent le cadre républicain. Agir dans ce cadre est une responsabilité que nous imputons à nos actions, à leurs porteurs comme à leurs usagers.

### Le partage

Nous partageons et voulons partager, faire partager le désir de savoir, le gout de la découverte, et le plaisir d'apprendre. Nous sommes désireux d'attiser les curiosités, d'accompagner les expérimentations les innovations, reconnaissons la nécessité du tâtonnement, le droit à l'erreur, à la vie comme un apprentissage. Nous concevons le jeu et la vie collective comme espaces premiers de ces expériences intermédiaires.

## Les partenaires

La DDCS fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les accueils collectifs de mineurs. La SDJES met également à disposition des intervenants sportifs diplômés d'État qui proposent des séances sur le temps péri et extrascolaire.

De plus, elle propose des formations organisées en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, et d'autres acteurs liés à l'éducation des enfants. (Inspection académique, Hand avant 66, CAF, Conseil Général) pour les directeurs et adjoints de direction des Alae et des Alsh.

La mairie propose de participer toute l'année à des actions transversales en lien avec le Projet Educatif Local tels que « les droits de l'enfant, les projets autour de la santé et l'alimentation (Fresh' Attitude, la semaine du goût), les projets autour du livre (contes gourmands), des sorties culturelles, des spectacles vivants… Cela nous permet de proposer des activités variées et enrichissantes. La mairie dispose également de différents services municipaux :

Le service des sports (piscine, tennis).

Le service technique (agents de restauration et d'entretien, laverie, imprimerie et parc auto) le comité d'animation de l'annexe mairie la police municipale.

La CAF est un partenaire important, qui aide au financement de l'accueil et qui a un droit de regard sur le projet pédagogique, le règlement intérieur et sur la grille des tarifs des accueils de loisirs de la ville.

Elle propose également une « aide financière à l'investissement » pour des frais d'aménagement et de matériel et attribue une aide de fonctionnement, PSO (Prestation de Service Ordinaire). Ces aides sont attribuées aux structures conventionnées avec la CAF, convention qui permet aux ALSH d'être admissibles au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Ce dernier, qui est un contrat de 4 ans, propose des aides au développement d'actions nouvelles, comme la création d'ALAE sur des écoles n'en ayant pas par exemple.

Les Caisses d'allocations familiales ont signé pour la période 2013 à 2017 une convention d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'Etat qui porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Ce dispositif se nomme Fonds Publics et Territoires. Anciennement appelé Fond Qualité, il attribue une aide financière aux projets en rapport avec l'accueil d'enfants en situation de handicap ou bien de projets dit « relevant d'une démarche innovante ». Les familles qui sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos accueils.

## Les autres partenariats

Au-delà du lien essentiel avec les familles, l'A.L.A.E. s'appuie sur différents partenariats pour enrichir ses actions éducatives. L'école et les enseignants constituent nos premiers partenaires. Cette coopération se traduit par la mise en place de tandems éducatifs animatrice/enseignant, activés notamment autour de projets liés à l'environnement, à la mise en valeur ou à l'aménagement d'espaces communs.

Les familles sont également sollicitées, soit pour partager certaines compétences (savoir-faire, passions, métiers…), soit pour donner leur avis et contribuer à l'orientation des choix éducatifs.

Depuis plusieurs années, un partenariat avec le Théâtre de l'Archipel permet à des groupes d'enfants de découvrir la programmation culturelle « Concert Sandwich », favorisant ainsi l'ouverture à l'art et à la culture.

Nous souhaitons également relancer la coopération avec le CCAS, en particulier avec le pôle sénior/autonomie, afin de développer des projets intergénérationnels et solidaires, propices au vivre-ensemble.

Ces partenariats constituent une richesse essentielle : ils renforcent l'ancrage local de l'A.L.A.E., ouvrent l'accueil vers l'extérieur et donnent du sens aux apprentissages des enfants, en les reliant à leur environnement social, culturel et citoyen.

## La situation géographique

Les Platanes est un quartier assez calme et citadin situé dans le centre est de Perpignan, s'étendant sur 0,7 km². Il possède un espace vert, le Square Bir-Hakeim. Le paysage immobilier se compose en très grande majorité d'appartements (85 % contre 15 % de maisons). Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de sport, de loisir, de culture, de santé.




## La population

Les Platanes est un quartier qui compte 3 466 habitants et dont la moyenne d'âge est de 49 ans. Il est en grande partie constitué de couples (61 %). Les cadres et chefs d'entreprise y représentent un peu plus de la moitié des actifs. On y trouve 55 % de locataires et 45 % de propriétaires.

## Données relatives aux familles

Le public de l'école des Platanes à Perpignan, avec un indice de position sociale de 97.10.

### Spécificités

- **Position sociale élevée :** Niveau au-dessus de la moyenne communale.
- **Diversité culturelle :** Mélange d'origines enrichissant.
- **Environnement urbain :** Accès à des ressources et activités variées.

### Besoins

Les familles des enfants âgés de 6 à 10 ans à l'école des Platanes à Perpignan ont des attentes envers l'établissement. Elles cherchent un enseignement de qualité, adapté à leur âge, pour les préparer à l'avenir scolaire. La bienveillance et l'encadrement sont essentiels pour le bien-être émotionnel de leurs enfants.

Les familles attendent un suivi transparent de leur progression scolaire, une communication régulière avec tous les acteurs de l'école et des activités périscolaires adaptées et variées. Les familles sont attachées à la valorisation des compétences sociales et artistiques. Le partenariat école-famille est crucial, tout comme la promotion de la diversité culturelle. Enfin, elles souhaitent que l'école les prépare pour leur avenir personnel et scolaire.

# LES ACCUEILS DE LOISIRS

## L'accueil de loisirs périscolaire méridien et du soir

### Contexte réglementaire

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles, est considéré comme périscolaire tout accueil se déroulant en dehors du temps scolaire, précédant ou succédant à un temps d'enseignement.

> *Consultez les Instructions et Recommandations Départementales*

Tout mineur accueilli hors du domicile familial est sous la protection des autorités publiques. Cette protection est assurée par le préfet du département pour les mineurs reçus à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs dans les accueils collectifs à caractère éducatif qui entrent dans une catégorie définie à l'article R-227-1 du CASF. Cette protection porte sur les conditions morales et matérielles de leur accueil en vue de protéger leur sécurité, santé et moralité.

Code de l'action sociale et des familles (CASF) : L.227- 1 à 12 et R.227- 1 à 30

La réglementation issue principalement du code de l'action sociale et des familles (CASF) s'applique exclusivement aux accueils répondant aux critères cumulatifs suivants (article L 227-4) :

Accueil collectif et à caractère éducatif, ouvert aux mineurs, lorsqu'ils peuvent être inscrits dans un établissement scolaire, situé hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires des congés professionnels ou des loisirs, organisé par une personne morale, un groupement de fait ou une personne physique rétribuée, entrant dans une des trois catégories suivantes (article R 227-1) composantes des Accueils Collectifs de Mineurs il doit répondre aux critères suivants pour ne pas être considéré, pour le temps périscolaire, comme une garderie :

- Accueillir 7 mineurs au moins en âge d'être scolarisés et inscrits dans un établissement.
- Fonctionner plus de 14 jours par an. Proposer une diversité d'activités (exceptés les clubs et cours)

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit : de la période d'accueil du matin avant la classe ; du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ; de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

Du mercredi après-midi si la matinée comporte un temps de classe. Les mineurs fréquentant ces accueils sont placés sous l'autorité du préfet du département. Les organisateurs des accueils périscolaires doivent garantir la sécurité et la qualité éducative des accueils dans le département.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'organisateur (association ou collectivité) en dehors du temps scolaire et du temps familial. L'organisateur doit ainsi déclarer ses périodes d'activité et transmettre un projet éducatif aux services de la DDETSPP, chargés de vérifier que l'accueil se déroule selon les dispositions prévues dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

### Fonctionnement

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

Une inscription est obligatoire pour tous les temps périscolaires.

Le paiement du forfait mensuel ouvre droit à tous les temps d'accueils périscolaires (hors restauration scolaire)

**Accueil et départ échelonnés**

Temps de transition entre le temps scolaire et le temps familial.

De 7h45 à 8h45, 11h45 à 12h30, 13h30 à 13h50 et de 18h00 à 18h15.

#### Garderie du matin

L'équipe d'animation accueille les enfants à leur propre rythme, leur offrant l'accès à des jeux de société, des tapis de repos ou à l'extérieur, une fois que l'animatrice de l'accueil les a inscrits comme présents. Cette feuille est ensuite transmise à l'ensemble des enseignants pour garantir une transition fluide des responsabilités.

**Temps du soir**

L'équipe d'animation assure un accueil proposant un temps de collation, un espace leçon le lundi et le jeudi, des activités ludiques ...

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 17h00 à 18h15.

## La restauration scolaire

Elle se déroule de 11h45 à 13h50 dans toutes les écoles primaires. Les repas sont assurés par le SYM Pyrénées-Méditerranée, qui a procédé à un appel d'offres et conclu, au mois de mai 2022, un marché public de fourniture de repas avec la Société ELIOR Restauration.

Perpignan s’assure que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Les repas répondent aux besoins nutritionnels des enfants et sont servis dans leur intégralité par du personnel qualifié. L’enfant est libre de manger ou non.

### Effectif scolaire et inscriptions à la cantine

L'école Square Platanes accueille actuellement un total de 123 élèves, répartis en 6 classes différentes. Parmi ces classes, nous comptons une classe ULIS, une classe de CP, une classe de CP-CE2, une classe de CE1-CE2 et deux classes de CM1-CM2.

En ce qui concerne la restauration scolaire, nous avons actuellement 80 enfants inscrits.

## Le périscolaire méridien

L'accueil périscolaire méridien est un service éducatif proposé aux enfants entre 11h45 et 13h50. Voici comment fonctionne l’accueil périscolaire des Platanes avec deux services de cantine :

- **Organisation des groupes :** Les enfants sont répartis en deux groupes en fonction de leur âge. Le premier groupe est constitué des plus jeunes, tandis que le second groupe est composé des plus âgés. Cette division permet d'adapter les activités et les propositions aux besoins et aux intérêts spécifiques de chaque groupe d'âge.

- **Horaires de repas :** Les horaires de repas sont prévus de manière à ce que les plus jeunes, de 12h à 12h35. Cette disposition permet de s'assurer que ces enfants bénéficient d'un moment de calme et d'attention pendant leur déjeuner.
- Après le premier groupe, c'est au tour des plus âgés de déjeuner, de 12h40 à 13h15. Cette séparation des horaires permet de mieux gérer l'afflux d'enfants à la cantine et de garantir une ambiance plus propice au repas pour chaque groupe.
- **Pendant les repas :** Pendant que l'un des groupes mange à la cantine, il est encadré par des animateur-ice-s. Ces professionnels s'assurent que les enfants sont bien pris en charge et qu'ils bénéficient d'un environnement sécurisé et convivial pendant le repas. Les animateurs-rice-s peuvent également jouer un rôle de médiateur en cas de besoin et encourager les enfants à bien se comporter à table.
- **Proposition d'activités :** Pendant que l'un des groupes déjeune, l'autre groupe se voit proposer des activités de loisirs éducatifs par d'autres animateurs-rice-s. Ces activités sont conçues pour être à la fois ludiques et éducatives, permettant aux enfants de développer leurs compétences, leur créativité et leur sociabilité.
- **Alternance des groupes :** Après le déjeuner, les groupes changent d'activités. Celui qui a déjeuné en premier se voit proposer les activités de loisirs éducatifs tandis que l'autre groupe prend son repas à la cantine.

L'accueil périscolaire avec deux services de cantine fonctionne en offrant aux enfants une séquence bien organisée de repas et d'activités éducatives, tout en assurant une prise en charge adéquate par des animateurs-rice-s qualifiés. Cela permet de répondre aux besoins des enfants et de leur offrir un environnement éducatif et stimulant en dehors des heures de classe.

# ACCUEIL ET PROTECTION DES ENFANTS

## Le public accueilli

### Spécificités et besoins

Les enfants âgés de 6 à 10 ans ont des spécificités et des besoins uniques en raison de leur stade de développement. Voici quelques-unes de leurs caractéristiques et besoins :

#### Spécificités

- **Période de développement rapide :** Ils connaissent une croissance intellectuelle, émotionnelle, et physique accélérée.
- **Curiosité et créativité :** Ils ont une soif de découverte et d'apprentissage, exprimant leur créativité à travers le jeu et les activités.
- **Socialisation :** Ils développent des compétences sociales en interagissant avec leurs pairs et en apprenant les normes sociales.
- **Dépendance affective :** Ils ont besoin d'amour, de soutien et de sécurité émotionnelle de la part de leur famille et des adultes qui les entourent.
- **Découverte de leur identité :** Ils commencent à se forger une identité personnelle et cherchent à se définir.

#### Besoins

- **Enseignement adapté :** Ils nécessitent un enseignement adapté à leur âge, stimulant leur curiosité et favorisant leur développement cognitif.
- **Encadrement bienveillant :** Ils ont besoin d'adultes attentionnés pour les guider, les soutenir émotionnellement et les rassurer.
- **Apprentissage interactif :** Ils bénéficient de méthodes d'apprentissage interactives et ludiques qui favorisent leur engagement.
- **Encouragement de la créativité :** Ils ont besoin d'un environnement qui encourage leur créativité et leur imagination.
- **Activités physiques :** Ils ont besoin de jouer et de participer à des activités physiques pour développer leur motricité et leur santé physique.
- **Socialisation :** Ils bénéficient d'occasions d'interagir avec leurs pairs pour développer leurs compétences sociales et leur estime de soi.
- **Structuration du temps :** Ils ont besoin d'une routine stable pour se sentir en sécurité et pour mieux gérer leur temps.
- **Alimentation équilibrée :** Ils nécessitent une alimentation équilibrée pour soutenir leur croissance et leur développement.
- **Sécurité :** Ils ont besoin de se sentir en sécurité dans leur environnement pour s'épanouir pleinement.
- **Soutien émotionnel :** Ils requièrent un soutien émotionnel et des encouragements pour surmonter les défis du développement.

## Accueil des enfants à besoins particuliers

L'A.L.A.E. accueille les enfants à besoins particuliers, qu'il s'agisse d'un handicap, de troubles spécifiques ou d'une maladie chronique. Pour les élèves d'U.L.I.S, un lien renforcé avec l'équipe éducative de l'école garantit la continuité éducative. Cet accompagnement s'appuie sur les préconisations du service Hand'avant 66 et sur le P.I.A.M (Projet d'Inscription dans un Accueil de Mineurs), outil essentiel pour anticiper et formaliser les adaptations nécessaires.

- **Avant l'accueil** : rencontre avec les familles, échanges avec l'équipe éducative et partenaires, élaboration du PIAM.
- **Pendant l'accueil** : période d'adaptation, respect du rythme de l'enfant, suivi des traitements, adaptation des activités, accompagnement émotionnel, coopération avec les familles.
- **Après l'accueil** : bilan avec les familles, ajustements avec les partenaires, évaluation régulière du PIAM et des pratiques.

Chaque enfant est considéré comme un enfant à part entière, reconnu dans sa singularité, et accompagné pour participer pleinement à la vie collective tout en respectant les règles du groupe.

## Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI)

Lorsqu'un enfant a besoin d'un traitement, d'un régime alimentaire spécifique ou d'une conduite à tenir particulière en raison d'une maladie chronique, d'une allergie ou d'un trouble de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi avec la famille, le médecin et l'équipe éducative de l'école. L'A.L.A.E. applique ce PAI sur l'ensemble des temps périscolaires. Il se distingue du PIAM, qui concerne l'inscription dans l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou à besoins particuliers.

### Transmission et confidentialité

- La famille remet un exemplaire du PAI au directeur, à l'inscription ou dès son établissement. Il est transmis aux animateur-rice-s concerné-e-s, dans la limite de ce qui est nécessaire à la sécurité de l'enfant.
- Les informations médicales sont confidentielles : elles ne sont pas évoquées devant les autres enfants ou les autres familles et ne sont partagées qu'entre les adultes qui en ont besoin.
- Toute évolution (nouvelle ordonnance, changement de protocole) est communiquée par la famille et mise à jour sans délai.

### Stockage des médicaments

- Les médicaments sont remis par la famille au directeur ou à l'assistant sanitaire, dans leur emballage d'origine, avec l'ordonnance et au nom de l'enfant. Les dates de péremption sont vérifiées régulièrement.
- Ils sont conservés dans un lieu fermé à clé, hors de portée des enfants ; les produits nécessitant le froid sont conservés au réfrigérateur dans un contenant dédié.
- Les médicaments d'urgence prévus au PAI suivent l'enfant dans ses déplacements (cour, sorties) dans une trousse identifiée.
- Aucun médicament n'est donné sans ordonnance ou PAI. Chaque prise est consignée dans le registre d'infirmerie.

### Rôle de l'assistant sanitaire

Un assistant sanitaire est désigné au sein de l'équipe. Il est, si possible, titulaire du PSC1. Il :

- prend connaissance des PAI et des fiches sanitaires et s'assure que l'équipe concernée est informée ;
- gère le stockage des médicaments et le contenu de la trousse de secours ;
- tient le registre d'infirmerie (soins, accidents, traitements donnés) ;
- administre les traitements prévus au PAI, ou veille à leur administration ;
- assure le lien avec la famille et la direction.

### Conduite à tenir en cas de crise

- L'adulte présent applique immédiatement le protocole d'urgence joint au PAI et prévient le directeur ou l'assistant sanitaire.
- En cas de doute ou si la situation l'exige, il appelle le 15 (SAMU) ou le 112, puis informe sans délai la famille.
- Un adulte reste auprès de l'enfant jusqu'à l'arrivée des secours ; le reste de l'équipe prend en charge les autres enfants.
- Le directeur informe la coordination et consigne l'événement dans le registre d'infirmerie.

## Hygiène, santé et respect de l'intimité

### Lavage des mains

Les enfants se lavent les mains avant chaque repas et chaque collation, après le passage aux toilettes et après les activités salissantes (jardinage, peinture, jeux extérieurs). Les animateur-rices s'organisent ces passages par petits groupes et vérifient que le savon et le papier sont disponibles. C'est aussi un temps d'éducation à la santé : on explique pourquoi et comment bien se laver les mains.

### Toilettes et respect de l'intimité

- Les enfants peuvent aller aux toilettes à tout moment, en prévenant un adulte. Cela ne leur est jamais refusé ni sanctionné.
- Les plus jeunes sont accompagnés jusqu'à l'entrée des sanitaires. Les adultes n'entrent pas dans les cabines et restent à proximité visible de l'entrée.
- Un adulte ne s'enferme jamais seul avec un enfant. Si un enfant a besoin d'aide (accident, difficulté), l'adulte agit porte ouverte, après avoir prévenu un collègue et avec l'accord de l'enfant.
- En cas de « petit accident », l'enfant est rassuré et changé avec discrétion, avec des vêtements de rechange ; la famille est informée. Aucune moquerie n'est tolérée.
- Les enfants sont sensibilisés au respect de l'intimité de chacun : on ne regarde pas, on ne se moque pas, on frappe avant d'entrer.
- Les sanitaires sont vérifiés régulièrement ; toute dégradation ou défaut de propreté est signalé à la direction et au service d'entretien.

### Maladie et petits soins

- Un enfant qui présente des signes de maladie (fièvre, vomissements, douleur…) est mis au repos sous la surveillance d'un adulte et la famille est prévenue pour venir le chercher.
- Les soins courants (plaies, bosses) sont assurés par l'assistant sanitaire ou un animateur formé et consignés dans le registre d'infirmerie ; la famille est informée en cas de soin important.
- En cas de maladie contagieuse (poux, gastro-entérite…), la famille prévient l'accueil. L'information est relayée à l'ensemble des familles, en lien avec l'école, sans jamais nommer l'enfant concerné.
- Les locaux sont entretenus par les agents de la ville ; l'équipe veille à l'aération des salles et au nettoyage du matériel partagé.

## Prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS)

La protection physique, morale et affective des enfants est la première responsabilité de l'A.L.A.E. La prévention des violences, notamment sexistes et sexuelles, repose sur trois leviers : la posture des adultes, l'éducation des enfants, et la capacité de l'équipe à repérer et à signaler.

### La posture professionnelle des adultes

- Ne jamais s'isoler avec un enfant dans un lieu fermé ou hors de vue des autres adultes.
- Respecter l'intimité des enfants (sanitaires, changes de vêtements) selon les règles de la rubrique « Hygiène, santé et respect de l'intimité ».
- Adopter un langage et des gestes bienveillants et respectueux ; proscrire les propos à connotation sexuelle, sexiste, discriminatoire ou humiliante. Tout geste de réconfort respecte le consentement de l'enfant.
- Ne pas échanger avec les enfants par messageries ou réseaux sociaux personnels, et ne pas les photographier ou les filmer avec un appareil personnel.
- Signaler à la direction tout comportement d'un adulte qui interroge. Ces règles sont présentées à chaque membre de l'équipe à son arrivée et rappelées en réunion d'équipe.

### L'éducation et la sensibilisation des enfants

- Aider les enfants à connaître et à respecter leur corps : « mon corps m'appartient », intimité, consentement, savoir dire non et demander de l'aide, différence entre un secret qu'on peut garder et un secret qui pèse, identification des adultes de confiance.
- Promouvoir l'égalité filles-garçons dans les jeux, l'accès aux espaces et aux activités ; lutter contre les stéréotypes, les moqueries et les propos sexistes.
- Aborder ces sujets avec des supports et des mots adaptés à des enfants de 6 à 10 ans (jeux, temps de parole, conseil d'enfants), en cohérence avec l'école et les actions de la ville sur les droits de l'enfant.

### Repérer, écouter, signaler

- **Repérer** : changement de comportement, repli, agressivité, peur d'un adulte ou d'un lieu, propos ou jeux inadaptés à l'âge, douleurs ou blessures inexpliquées. Un signe isolé ne prouve rien, mais il mérite d'être partagé avec la direction.
- **Écouter** : accueillir la parole de l'enfant calmement, sans jugement, sans questions suggestives, sans promettre le secret ; lui dire qu'il a bien fait d'en parler ; noter ses mots exacts, avec la date et l'heure.
- **Transmettre** : informer immédiatement le directeur (ou à défaut la coordination). Il informe la coordination, Cap'Animation et la mairie, et procède au signalement auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département ou du procureur de la République. Le 119 (Allô Enfance en Danger) est joignable à tout moment ; en cas de danger immédiat, on appelle le 17 ou le 112.
- Dans tous les cas, l'équipe ne mène pas d'enquête, ne confronte pas la personne mise en cause et respecte la confidentialité. Si la personne mise en cause est un adulte de la structure, des mesures conservatoires sont décidées avec la coordination et l'organisateur.

> *Tout adulte a l'obligation d'informer les autorités lorsqu'il a connaissance de mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles sur un mineur : ne pas le faire constitue un délit (article 434-3 du Code pénal).*

## Gestion des comportements et sanctions éducatives

À l'A.L.A.E., la règle n'est pas une punition : c'est un repère qui protège chacun. L'équipe privilégie d'abord la prévention : règles de vie construites avec les enfants et cohérentes avec celles de l'école, valorisation des comportements positifs, médiation lors des conflits. Lorsqu'un comportement ne respecte pas les règles, la réponse est éducative : elle vise à faire comprendre à l'enfant ce qui s'est passé, pourquoi la règle existe et comment réparer.

Aucune sanction humiliante, collective ou physique n'est utilisée, et aucun enfant n'est privé de ses besoins essentiels (eau, toilettes, goûter, repas).

### Une démarche en trois étapes

| Étape | Ce qui se passe |
|---|---|
| **1. Trois avertissements oraux** | L'animateur-rice rappelle calmement et individuellement la règle et la raison pour laquelle elle existe, et propose à l'enfant de modifier son comportement. L'enfant est ainsi averti oralement jusqu'à trois fois. |
| **2. La fiche de réflexion** | Si le comportement persiste après les trois avertissements, l'enfant reçoit une fiche de réflexion, dans un moment calme et avec l'aide d'un adulte. Il est amené à réfléchir et à écrire le comportement qu'il a eu ; s'il est dans l'incapacité d'écrire (âge, difficultés, besoins particuliers), un adulte l'aide à écrire.<br>La fiche est signée par l'enfant, l'enseignant-e, les parents, l'animateur-rice et le directeur. Elle est remise aux parents puis retournée à l'ALAE, et conservée par le directeur. |
| **3. Le rapport** | Au bout de trois fiches de réflexion, le directeur rédige un rapport envoyé à la mairie pour informer de la persistance des difficultés et statuer sur une mesure disciplinaire adaptée (ex : exclusion temporaire de l'ALAE). |

### Les situations particulières

- **Situations graves** : les comportements qui mettent gravement en danger l'enfant ou les autres (violences, comportement à caractère sexuel, fugue…) ne suivent pas cette gradation. L'adulte intervient immédiatement pour protéger, la famille est contactée le jour même et le directeur informe la coordination et la mairie.
- **Enfants à besoins particuliers** : la démarche est adaptée avec la famille et les partenaires, en lien avec le PIAM.
- **Confidentialité** : les fiches et les rapports ne sont partagés qu'avec les personnes concernées.

## Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

*« Les activités physiques et sportives organisées relèvent de la découverte, de la sensibilisation, et n'induisent pas d'acquisition de compétence. Ces activités ne requièrent pas d'encadrement sportif spécifique. »*

# MOYENS PÉDAGOGIQUES

## Humains

- Le taux réglementaire du périscolaire est de 1 adulte pour 18 mineurs.
- Au moins 50% de diplômés B.A.F.A ou équivalents
- Maximum 20%sans formation. Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces deux impératifs.

L'équipe d'encadrement du périscolaire est constituée :

- D'un directeur titulaire d'un B.P.J.E.P.S spécialité loisir tout public
- D'animateur-rice-s qualifiés B.A.F.A, CPJEPS.
- D'intervenants locaux, ponctuellement selon les projets mis en œuvre.

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence. Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées et sur le temps méridien le ratio est plutôt de 1 adulte pour 14 enfants.

## Matériels

- L'accueil périscolaire opère dans les installations de l'école élémentaire des Platanes, qui comprennent 6 salles de classe, une salle d'art plastique, une salle polyvalente, une bibliothèque, une salle des maîtres, un bureau, des sanitaires, un self-service pour la cantine, et une grande salle d'activités. De plus, l'ALAE a accès aux espaces extérieurs, notamment les 3 cours et le plateau sportif.
- Les espaces utilisés par l'accueil périscolaire incluent la salle polyvalente, la salle d'art plastique pour les activités de peinture, la bibliothèque, deux salles de l'ancienne cantine, ainsi qu'un bureau dédié à l'accueil périscolaire et une salle informatique. En outre, l'accueil périscolaire peut profiter de tous les espaces extérieurs, y compris les 3 cours et le plateau sportif.

## Financiers

Le financement de l'accueil périscolaire est déterminé en fonction de la prévision de fréquentation des enfants et est géré par le directeur de l'ALAE.

# L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

## Organigramme de l'ALAE

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation de l'A.L.A.E. Les Platanes et les liens entre les personnes qui interviennent auprès des enfants : direction, animateur-rice-s, coordination, intervenants et personnels concernés. Il complète la présentation visuelle de l'équipe proposée aux familles et il est mis à jour à chaque changement d'équipe.

| **MAIRIE DE PERPIGNAN**<br>Service Enfance — autorité organisatrice, PEDT, délégation de service public | **CAP'ANIMATION**<br>Association co-gestionnaire des ALAE et ALSH de la ville |
|---|---|

▼

**COORDINATION**
Coordinatrice du secteur : Vera Bérénice

▼

**DIRECTION DE L'ALAE LES PLATANES**
Directeur : ARTAXE Marvi — titulaire du BPJEPS spécialité loisir tout public
Garant du projet pédagogique, de la sécurité des enfants, du management de l'équipe, du lien avec les familles et les partenaires

▼

| **ANIMATEUR-RICE-S TEMPS MÉRIDIEN**<br>6 animateur-rice-s (BAFA, CPJEPS ou équivalent)<br>Encadrement de la restauration et activités de loisirs éducatifs, de 11h45 à 13h50 | **ANIMATEUR-RICE-S TEMPS DU SOIR**<br>3 animateur-rice-s<br>Accueil et lien avec les familles, collation, espace leçon, activités, de 17h00 à 18h15 | **INTERVENANTS PONCTUELS**<br>Intervenants locaux et partenaires selon les projets (jardinage, danse, théâtre, musique, intervenants sportifs diplômés…) |
|---|---|---|

**ASSISTANT SANITAIRE**
Désigné au sein de l'équipe d'animation : Frétillière Lucie

| **PERSONNELS ET PARTENAIRES EN LIEN AVEC L'ALAE (liens fonctionnels)** | | |
|---|---|---|
| **Équipe enseignante**<br>Directrice et enseignant-e-s de l'école des Platanes (tandems éducatifs, continuité éducative) | **Personnels de la ville**<br>Agents de restauration et d'entretien (service technique), police municipale, service des sports | **Partenaires éducatifs et sociaux**<br>Hand'avant 66, Service d'Éducation Moteur (SEM), CCAS, Théâtre de l'Archipel, représentants de parents d'élèves |

> *Les animateur-rice-s sont placé-e-s sous l'autorité du directeur, qui rend compte à la coordination, à Cap'Animation et à la mairie. Les enseignant-e-s, les agents de la ville et les partenaires ne dépendent pas de la direction de l'ALAE : ils travaillent en lien étroit avec elle (liens fonctionnels).*

# Les rôles et missions

## Rôle et missions du directeur

Le directeur du périscolaire des Platanes joue un rôle de gestionnaire et de coordinateur. Sa responsabilité principale est de superviser l'ensemble du dispositif périscolaire en veillant à sa bonne mise en œuvre conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion. Ses missions spécifiques comprennent :

- Concevoir le projet pédagogique de l'accueil périscolaire en collaboration avec l'équipe pédagogique et veiller à sa cohérence.
- Organiser les ressources humaines en gérant l'équipe d'animateurs/trices et d'intervenants extérieurs.
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux pour enrichir l'offre d'activités et établir des synergies.
- Accompagner les animateurs/trices dans la conception et la réalisation de leurs projets d'animation en lien avec le projet pédagogique global.
- Planifier les activités et coordonner les intervenants, les matériels et les espaces.
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants, en garantissant l'équité dans l'accès aux activités.
- Assurer la gestion budgétaire et administrative du périscolaire.
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles.
- Être présent sur le terrain pour maintenir un contact direct avec les parents, les animateurs/trices et les enfants.
- Évaluer la mise en œuvre de et rendre compte de ses résultats.

## Rôle et missions des animateur-rice-s

Les animateur-rice-s du périscolaire des Platanes ont un rôle éducatif et relationnel auprès des enfants. Ils/elles sont responsables de l'encadrement et de l'animation des activités proposées. Leurs missions spécifiques comprennent :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants pendant leur présence au périscolaire.
- Favoriser l'éveil, l'épanouissement et l'autonomie des enfants à travers des activités adaptées à leur âge et à leurs intérêts.
- Être à l'écoute des enfants, répondre à leurs besoins et encourager leur participation active.
- Proposer des activités ludiques et pédagogiques en cohérence avec le projet pédagogique global.
- Assurer l'organisation pratique des activités, de la préparation du matériel jusqu'au rangement.
- Respecter les enfants en tant qu'individus à part entière et favoriser un climat bienveillant et inclusif.
- Communiquer régulièrement avec le directeur et l'équipe pédagogique pour partager les progrès et les éventuels problèmes rencontrés.

### En collaboration avec leurs collègues

- Respecter les horaires de travail.
- Prévenir les responsables en cas d'absence en fournissant un justificatif.
- Se tenir informés, se former et partager leurs connaissances avec l'équipe.
- Assumer la responsabilité des actions qu'ils mènent.
- Respecter leurs collègues et travailler en équipe en favorisant la communication et l'écoute.
- Participer aux réunions de préparation.
- Être en mesure de remettre en question leur approche et leur positionnement professionnel.
- Respecter le travail de leurs collègues et le matériel qui leur est confié.

> *Une fiche de poste a été distribuée aux animateurs en début d'année. Veuillez-vous référer à l'annexe pour consulter cette fiche de poste.*

### Les intervenants

Les intervenants sont invités à proposer des activités ludiques liées à leur spécialité tout en évitant de surcharger les enfants d'informations ou de directives strictes. Leur rôle implique :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants pendant leurs interventions.
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants.
- Communiquer avec le directeur en cas de problèmes survenus durant la journée.
- Être un adulte référent pour l'enfant et faire preuve d'exemplarité.

Il est essentiel que chaque acteur de l'A.L.A.E remplisse ses responsabilités de manière responsable et cohérente pour garantir le bon déroulement du dispositif et le bien-être des enfants.

> *Le directeur est responsable de la gestion et de la coordination globale du périscolaire, tandis que les animateurs/trices ont un rôle éducatif et relationnel auprès des enfants, en charge de l'encadrement et de l'animation des activités proposées.*

## Recrutement et évaluation de l'équipe

La qualité de l'accueil repose d'abord sur la qualité de l'équipe. Le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des animateur-rice-s suivent une démarche commune, au service du projet pédagogique et de la sécurité des enfants.

### Le recrutement

Le recrutement est mené par Cap'Animation, en lien avec la direction de l'ALAE, dans le respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs : taux d'encadrement, au moins 50 % de diplômé-e-s BAFA ou équivalent, 20 % maximum de personnes sans formation.

- **Identification des besoins** : effectifs nécessaires par temps d'accueil (méridien, soir) et compétences recherchées en lien avec les projets de la structure.
- **Sélection** : étude des candidatures puis entretien avec la direction (et la coordination si besoin) portant sur la motivation, la posture éducative et l'adhésion aux valeurs du projet.

- **Vérifications obligatoires** : diplômes et qualifications, honorabilité et déclaration des personnels conformément à la réglementation.
- **Contrat et prise de poste** : remise de la fiche de poste (en annexe) et présentation de la structure.

## L'accueil et l'intégration

Chaque nouvelle recrue bénéficie d'un temps d'accueil : présentation du projet pédagogique, visite des locaux, rappel des règles de sécurité (évacuation, PAI, gestion de l'infirmerie), de la prévention des VSS et des règles de vie. Elle est accompagnée par un-e collègue plus expérimenté-e pendant ses premiers jours.

## L'évaluation et l'accompagnement

Chaque membre de l'équipe est accompagné tout au long de l'année dans une logique de progression et de soutien :

- observation en situation d'animation et retours réguliers du directeur ;
- entretien individuel de bilan (à l'issue de la période d'essai, à mi-année et en fin d'année) ;
- grille d'évaluation fondée sur la fiche de poste et le projet pédagogique : posture auprès des enfants, sécurité, qualité des animations, travail en équipe, ponctualité, communication ;
- réunions d'équipe régulières permettant d'analyser les pratiques et d'ajuster le fonctionnement ;
- recueil des besoins de formation (BAFA, CPJEPS, PSC1, formations proposées par les partenaires) transmis à la coordination ;
- en cas de difficulté, mise en place d'objectifs d'amélioration avec points d'étape, en associant la coordination si nécessaire.

Le directeur est lui-même évalué par la coordination dans le cadre de ses entretiens professionnels.

# FAMILLES ET PARTENAIRES

## Implication et participation des familles

L'engagement actif des familles joue un rôle déterminant dans la réussite éducative de l'accueil périscolaire. Voici des moyens de stimuler leur engagement et leur participation :

- **Communication Ouverte** Établir une communication régulière et transparente avec les familles.
- **Partenariat Actif** Encourager les parents à s'impliquer activement dans l'accueil périscolaire. Ils peuvent participer en tant que bénévoles lors d'événement, ou à leur création.
- **Programmes de Sensibilisation** Planifier des temps d'information et de sensibilisation pour les parents sur les besoins des enfants et sur la manière dont ils peuvent soutenir le développement de leurs enfants à la maison.
- **Événements Familiaux** Organiser des événements familiaux, comme des soirées portes ouvertes, pour renforcer les liens entre les familles, l'équipe pédagogique et les enfants.
- **Retour régulier** Obtenir régulièrement l'avis des parents concernant leur expérience avec l'accueil périscolaire et utiliser leurs retours pour effectuer des améliorations.
- **Collaboration sur les Objectifs** Travailler en collaboration avec les parents pour établir des objectifs spécifiques pour leurs enfants pendant l'accueil périscolaire.

En encourageant l'implication et la participation des familles de manière proactive, l'accueil périscolaire peut devenir un espace collaboratif où les enfants reçoivent un soutien cohérent à la fois à l'école et à la maison, favorisant ainsi leur développement global et leur bien-être.

## Communication avec les familles

Établir des relations entre les familles et l'équipe pédagogique peut être plus complexe, car de nombreux animateurs ne sont présents que pendant les temps méridiens, ce qui limite leur contact direct avec les parents. Les occasions de communication directe avec les familles sont principalement gérées par les animateurs du soir. Néanmoins, il est essentiel d'adapter les méthodes de communication pour répondre aux besoins et aux préférences des familles. De plus, il est important de rester ouvert aux retours et aux suggestions des familles afin d'améliorer la communication. L'objectif ultime est de maintenir une communication fluide et efficace pour garantir le bien-être des enfants et répondre aux préoccupations des parents.

Une approche pour faciliter la communication dans ce contexte consiste à coordonner étroitement avec l'équipe du soir. Les animateurs du soir jouent un rôle essentiel en agissant comme des intermédiaires entre les parents et les animateurs du temps méridien. Ils recueillent des informations importantes et des messages de la part des animateurs du temps méridien et les partagent avec les parents lors de la prise en charge du soir. De plus, le directeur de l'accueil périscolaire met en place une pratique de communication visuelle en envoyant régulièrement des photos illustrant le programme d'activités. Ces photos ne montrent pas le visage des enfants, mais elles donnent un aperçu des activités et de l'environnement. Ces images sont partagées avec les représentants de parents d'élèves, qui les diffusent ensuite dans un groupe de communication numérique fermé réservé aux familles. Cela permet aux parents de mieux comprendre les activités

proposées à leurs enfants et de rester informés des événements et des développements au sein de l'accueil périscolaire.

Pour favoriser cette communication, l'accueil périscolaire propose régulièrement des événements destinés aux familles, tels que des spectacles, des expositions, des dégustations, ainsi que des séances de sensibilisation sous forme de portes ouvertes en soirée. Ces événements offrent l'opportunité aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et de renforcer les liens.

En outre, une présentation de toute l'équipe est proposée à l'aide d'un outil visuel. Cette présentation permet aux familles de mieux connaître les membres du personnel, leurs rôles au sein de l'accueil périscolaire, et leurs compétences spécifiques. Cette initiative contribue à créer un sentiment de confiance et de transparence entre l'équipe pédagogique et les familles.

## Partenaires

La création d'un plan de communication efficace avec les partenaires de l'accueil de loisir périscolaire (ALAE) Square Platane est cruciale pour garantir une collaboration harmonieuse et productive.

### Communication avec l'équipe enseignante

Réunions régulières : des réunions périodiques entre l'équipe pédagogique de l'ALAE représentée par le directeur et l'équipe enseignante représentée par la directrice de l'école pour discuter des activités, des projets en cours, et des besoins spécifiques des enfants.

Un groupe actif sur un réseau social permet aux enseignants de communiquer, de partager des informations et de poser des questions à l'ensemble de l'équipe périscolaire, et inversement.

### Communication avec le service de restauration scolaire

Pendant les heures méridiennes, l'équipe de restauration scolaire joue un rôle essentiel en tant que partenaire clé. La responsable de cette équipe est fréquemment conviée aux réunions de l'équipe pédagogique, soit pour ajuster et informer sur de nouvelles dispositions concernant la cantine, soit à la demande de l'équipe pédagogique pour discuter d'aménagements thématiques de la cantine ou de modifications de service afin de s'aligner avec les ateliers proposés par les animateurs et animatrices.

### Communication avec le Service d'Éducation Moteur (SEM)

Réunions de coordination : des réunions régulières avec les responsables du SEM pour discuter des besoins des enfants en matière de rééducation, des progrès réalisés, et de tout ajustement nécessaire dans les activités de l'ALAE.

### Communication avec les intervenants spécifiques

Réunions de planification : une communication par mél est assurée avec les intervenants spécifiques, tels que les acteurs municipaux, les espaces verts, le pépiniériste, etc., pour discuter des besoins et des exigences liés aux projets en cours.

# ORIENTATIONS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS

## Orientations éducatives du périscolaire Les Platanes

L'équipe pédagogique du Périscolaire Les Platanes inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire visant à accompagner chaque enfant dans son développement personnel, social et citoyen. Dans un monde en constante évolution, marqué par des transformations culturelles, technologiques et sociétales importantes, il apparaît essentiel de permettre aux enfants de comprendre leur environnement, de trouver leur place au sein du collectif et de développer les compétences nécessaires pour agir sur le monde qui les entoure.

L'accueil périscolaire constitue un espace privilégié où les enfants peuvent expérimenter, créer, s'exprimer, coopérer et grandir en dehors du cadre scolaire. À travers les situations du quotidien, les projets d'animation et les temps de vie collective, l'équipe éducative accompagne les enfants dans la construction de leur autonomie, de leur esprit critique et de leur capacité à vivre ensemble.

Afin de répondre à ces enjeux, l'équipe pédagogique a identifié quatre axes éducatifs majeurs qui guideront l'ensemble des actions menées au sein de la structure.

## La place de l'enfant

L'équipe pédagogique doit mettre l'enfant au cœur de toutes ses actions, en reconnaissant ses besoins, ses intérêts, et en favorisant son développement global. Voici quelques points clés pour illustrer la place de l'enfant :

### Individualisation de l'accueil

Chaque enfant est unique, et l'équipe pédagogique doit prendre en compte ses caractéristiques individuelles, notamment ses compétences, son âge, ses intérêts et ses besoins spécifiques.

### Participation active

L'enfant doit être encouragé à participer activement à la planification et à la réalisation des activités. Il doit avoir la possibilité de s'exprimer, de faire des choix et de contribuer à la vie de l'accueil de loisirs périscolaire.

### Développement global

L'équipe pédagogique doit viser le développement global de l'enfant, en prenant en compte ses dimensions physique, intellectuelle, sociale, émotionnelle et culturelle. Elle doit favoriser l'épanouissement de l'enfant dans toutes ces dimensions. :

### Apprentissage par le jeu et la découverte

Les activités proposées doivent être ludiques, stimulantes et adaptées à l'âge des enfants. Elles doivent favoriser l'apprentissage par le jeu, la créativité et la découverte.

### Valorisation des compétences

# Objectifs

## La pédagogie de projet au cœur des pratiques éducatives

À l'A.L.A.E Square Platanes, la pédagogie de projet occupe une place centrale. Elle permet aux enfants d'être acteurs de leurs apprentissages en construisant collectivement des réalisations concrètes, porteuses de sens et de plaisir. Cette démarche s'appuie sur leurs envies, leurs idées et leur participation active, tout en mobilisant les compétences des animateurs. Ainsi, des projets sont développés autour du jardinage, de la danse, du théâtre ou encore de la musique. Dans le jardin, les enfants découvrent le cycle du vivant, la coopération et le respect de l'environnement en cultivant et en prenant soin des plantations. La danse et la musique deviennent des supports d'expression corporelle et artistique, favorisant la créativité, l'écoute et le vivre-ensemble. Le théâtre, quant à lui, leur permet d'explorer l'imaginaire, de travailler la confiance en soi et de développer des compétences de communication. Dans chacun de ces projets, les enfants sont impliqués à chaque étape : de l'idée initiale à la réalisation, en passant par les choix collectifs et la valorisation du travail accompli. La pédagogie de projet devient ainsi un levier éducatif qui favorise l'autonomie, la coopération et l'ouverture culturelle, tout en donnant du sens aux activités menées au sein de l'A.L.A.E.

## Axe 1 – Aménagement des espaces

### Constat

L'aménagement actuel des espaces ne permet pas toujours aux enfants de disposer de lieux différenciés correspondant à leurs besoins variés au cours de la journée. Certains expriment le besoin de repos et de calme après le temps scolaire, tandis que d'autres recherchent une activité motrice, créative ou d'échanges avec leurs pairs. L'absence d'espaces clairement identifiés peut conduire à une utilisation inadaptée des locaux et à une difficulté pour l'enfant à trouver une réponse ajustée à son état du moment. La création et la valorisation de coins spécifiques, dont un espace repos, apparaissent donc indispensables pour répondre à cette diversité de rythmes et d'attentes.

### Transition

Au regard de ce constat, il s'agit de développer des aménagements permettant aux enfants de retrouver un espace adapté à leur besoin du moment, tout en favorisant leur bien-être et leur autonomie.

### Objectif général

Favoriser le bien-être et l'autonomie des enfants en proposant des espaces adaptés aux différents besoins rencontrés au cours de la journée.

### Objectifs opérationnels

- Mettre en place un espace de repos identifiable, accessible et sécurisé.
- Organiser des coins différenciés (lecture, jeux symboliques, jeux de société, activités créatives, activités motrices).
- Adapter le mobilier, la décoration et le matériel pour rendre chaque espace attractif et fonctionnel.

- Associer les enfants à l'organisation et à l'évolution des espaces (choix du matériel, décoration, règles d'usage).

### Critères de réussite

- Les espaces sont clairement identifiables et fonctionnels.
- Les enfants circulent librement entre les espaces selon leurs besoins.
- Le coin repos est utilisé régulièrement et de manière adaptée.
- Les règles de fonctionnement des espaces sont respectées et appropriées par les enfants.

### Indicateurs

- Observation de la fréquentation et de la diversité des enfants dans chaque espace.
- Retours verbaux des enfants sur leur satisfaction et leur bien-être.
- Nombre d'adaptations ou de réaménagements proposés par les enfants.
- Niveau de respect des règles établies collectivement.

## Axe 2 – Continuité éducative avec l'école

### Constat

La continuité horizontale entre l'école et l'A.L.A.E n'est pas toujours pleinement exploitée. Les enfants sont parfois confrontés à des règles ou des postures différentes selon les temps et les adultes, ce qui peut créer de la confusion et nuire au sentiment de sécurité affective et éducative. Le renforcement de la communication entre enseignants et animateurs, l'harmonisation de certaines règles de vie et la mise en place de projets communs permettront de renforcer cette cohérence éducative indispensable au bon développement de l'enfant.

### Transition

Au regard de ce constat, il s'agit de développer une coopération renforcée entre enseignants et animateur-ice-s afin de garantir une continuité éducative cohérente et structurante pour les enfants.

### Objectif général

Renforcer la cohérence éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire, afin d'accompagner l'enfant dans une continuité rassurante, structurante et complémentaire.

### Objectifs opérationnels

- Favoriser les temps d'échanges réguliers entre enseignant-e-s et animateur-ice-s pour partager les observations et informations concernant les enfants.
- Mettre en cohérence certaines règles de vie (respect, entraide, autonomie, gestion des conflits) entre la classe et l'A.L.A.E.
- Développer des projets communs ponctuels ou réguliers (lecture, culture, citoyenneté, sport).
- Harmoniser le vocabulaire et les postures éducatives afin de donner des repères stables aux enfants.

### Critères de réussite

- Des temps de concertation sont mis en place régulièrement entre enseignant-e-s et animateur-ice-s.

- Les règles de vie sont comprises et appliquées de façon similaire à l'école et à l'A.L.A.E.
- Les enfants perçoivent la cohérence entre les différents temps de leur journée.
- Des actions ou projets communs sont réalisés au cours de l'année.

### Indicateurs

- Nombre et régularité des temps de concertation organisés.
- Observation des comportements des enfants en lien avec les règles de vie communes.
- Évaluation qualitative des projets communs (participation des enfants, retours des familles).
- Feedback positif des enseignants et des animateurs sur la qualité de la coopération.

## Exemple d'outil d'évaluation des objectifs

| Critères de réussite | Indicateurs | Niveau d'atteinte (✓, ~, ✗) | Observations qualitatives |
|---|---|---|---|
| Les espaces sont clairement identifiables et fonctionnels | Observation directe de l'aménagement et retour des enfants | | |
| Les enfants circulent librement entre les espaces selon leurs besoins | Observation quotidienne des usages | | |
| Le coin repos est utilisé régulièrement et de manière adaptée | Fréquentation et comportements observés | | |
| Les règles de fonctionnement sont respectées par les enfants | Observation et retours des animateurs | | |

**ALAE Les Platanes**

9 rue des dahlias

66000 Perpignan

Téléphone :

**06 64 75 83 71**

Nom du directeur :

**ARTAXE** Marvi

N° d'habilitation :

0660016AP000226-E01